

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 7 JUIN 2005

L'An Deux Mille Cinq, le 7 Juin

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 7 Juin 2005, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Frédéric ESQUEVIN

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIERES, Geneviève PARMENTIER, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Louis BARRET, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Frédéric ESQUEVIN, André BAUP, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Éliane CARLES, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Jacques HUC, Patrice MANGIONE, Anne-Marie ROSÉ.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS) Laure SUDRE, Christian BONZI (Pouvoir à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Monsieur Dominique BILLET (Pouvoir à Monsieur Michel FRANQUES), Viviane COMBES (Pouvoir à Madame Éliane CARLES), Claude JULIEN (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON), Thierry ASTOULS (Pouvoir à Monsieur Félix TORRÈS), Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Pierre BOUCLY (Pouvoir à Madame Anne-Marie ROSÉ)

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBEY, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Josian VAYRE, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Elisabeth LARAUD, Pierre GUIRAUD, Nicole CABASSOT, Francis CANOVAS, Gérard SOULOMIAC.

Présents : 30

Votants : 38

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

**N° 4 - 42 / 2005 : COMPTE- RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION – ARTICLE L 2122-22 DU
CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Pilote : Direction Générale des Services

Autres services concernés : Affaires Générales et Juridiques.

Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, rapporteur

PUBLIE LE

15 JUIN 2005

Monsieur le Président donne connaissance des décisions prises en exécution de la délibération du Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois du 6 Janvier 2003 portant délégation dans le cadre des Articles L 2122-22 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LISTES

- Décision du Président N° 35/2005 du 8 Mars 2005

Article 1er : De confier à la Société OTIS, sise 2 rue Eugène Delacroix – 81000 ALBI – l'entretien de l'ascenseur de l'espace nautique « ATLANTIS » pour une période 3 ans.

Article 2 : La rémunération allouée est fixée à 1.500 € HT soit 1.794 € TTC par an. Les crédits seront inscrits au BP 2005 chapitre 011 – article 6156 – fonction 413.

- Décision du Président N° 36/2005 du 10 Mars 2005

L'école des Mines d'Albi-Carmaux-Gaillac a sollicité la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour la réalisation d'une mission d'étude par 2 élèves ingénieurs sur le thème de la faisabilité de la création d'une plateforme hydrogène sur l'Albigeois.

Considérant que cette mission s'intègre dans la démarche de mise en œuvre du projet technopolitain sur l'albigeois.

Article 1 : De missionner deux élèves ingénieurs de l'EMAC pour la réalisation de cette étude qui donnera lieu à remise d'un rapport.

Article 2 : le coût de cette opération s'élève à 200 €.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2005 dans le Chapitre 011-90 article 617.

- Décision du Président N° 37/2005 du 16 Mars 2005

Considérant que dans le cadre de l'opération de construction d'une unité d'épuration par lagunage sur la Commune de Castelnau-De-Lévis une consultation a été lancée selon la procédure négociée pour des travaux de construction d'un réseau d'amenée des eaux usées du bourg au lagunage ;

Article 1 : De s'adjoindre l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la conduite des négociations avec les entreprises invitées à négocier.

Article 2 : Précise que la maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction Départementale de l'Équipement du Tarn – Services de Coordination et d'Aménagement Nord – Subdivision de l'équipement d'Albi-Sud – 221 Avenue Albert Thomas – 81000 Albi.

- Décision du Président N° 38/2005 du 16 Mars 2005

Considérant que dans le cadre de l'opération de construction d'une unité d'épuration par lagunage sur la Commune de Castelnau-De-Lévis une consultation a été lancée selon la procédure négociée pour des travaux de construction d'un lagunage de 1400 équivalent – habitants ;

Article 1 : De s'adjoindre l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la conduite des négociations avec les entreprises invitées à négocier.

Article 2 : Précise que la maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction Départementale de l'Équipement du Tarn – Services de Coordination et d'Aménagement Nord – Subdivision de l'équipement d'Albi-Sud – 221 Avenue Albert Thomas – 81000 Albi

- Décision du Président N° 39/2005 du 7 Avril 2005

Article 1er : De retenir l'offre présentée par la S.A.R.L. BLANCHISSERIE D'OC, sur la base des prix figurant sur le Cahier des Clauses Particulières valant Acte d'Engagement, à savoir :

- Montant total annuel : 11 213,67 € T.T.C.
- Option n° 1, sur la base d'un montant de : 979,52 € T.T.C.
- Option n° 2-2, sur la base d'un montant de : 86,11 € T.T.C.
- Option n° 3 : sur la base d'un montant de 77,74 € T.T.C.

Article 2 : De signer un marché avec la S.A.R.L. BLANCHISSERIE D'OC, domiciliée Z.I. chemin Saint-Antoine à 81160 SAINT-JUERY, représentée par Monsieur CARDOTTI Jean-Luc, agissant en qualité de gérant, pour la location et l'entretien des équipements individuels de protection.

Article 3 : De passer ce marché pour une durée d'un an à compter de la date de sa notification. Le marché pourra faire l'objet de trois reconductions par période d'un an.

Article 4 : De prélever les dépenses sur le budget, chapitre 011 – Fonction 812 – Article 606 36.

- Décision du Président N° 40/2005 du 12 Avril 2005

Article 1^{er} : De retenir la société IMPEC NETTOYAGE, représentée par Monsieur Jean-Christophe LAVERGNE, pour le nettoyage des locaux du dépôt du service des transports urbains en remplacement de l'agent titulaire.

Article 2 : De signer une convention avec le prestataire, comme mentionné ci-dessus, qui prendra effet le jour de sa notification, et qui sera passée pour une période de un an reconductible pour une période de douze mois.

Article 3 : Le montant forfaitaire de la prestation est fixé comme à 29,78 €.

La facturation sera établie mensuellement et conformément aux prestations réellement réalisées.

Article 4 : Les dépenses à engager seront imputées au budget annexe des transports urbains de l'exercice en cours, chapitre 011, article 618.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU les Articles L 2122-22 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L' UNANIMITÉ,

➤ **Prend acte** de l'ensemble des décisions présentées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS

